



Le New Deal de la CSMF soumis aux candidats à l'élection présidentielle

La réponse de Marine Le Pen, candidate du Front National à l'élection présidentielle de 2017

En exclusivité pour *Le Médecin de France*, journal de la CSMF

La CSMF défend l'idée d'un maillage équilibré du territoire en soins de proximité et s'oppose à toute mesure contraire à la liberté d'installation. Que ferez-vous pour améliorer la démographie médicale ?

Je ne reviendrai pas sur la liberté d'installation des médecins, car des mesures coercitives seraient contre-productives, dans la mesure où elles ne feraient qu'augmenter le désintérêt des jeunes médecins pour l'exercice libéral. Au-delà, c'est un principe auquel sont très attachés les médecins et je le respecte totalement. Pour parer au problème de la démographie médicale, je propose de relever résolument et de manière importante le *numerus clausus* d'entrée aux études de santé, en donnant les moyens aux facultés et aux hôpitaux attachés de former ces étudiants supplémentaires ; je propose aussi de réduire le temps administratif des médecins libéraux, notamment en revenant sur le tiers-payant généralisé, qui sera rendu facultatif, mais également en simplifiant les procédures administratives complexes et chronophages qui réduisent le temps médical disponible à l'heure où les besoins sont en recrudescence. Redynamiser les territoires désertifiés, par une politique globale de réindustrialisation et par l'instauration d'un service public minimum sur le territoire, redonnera envie aux professionnels de s'installer dans des territoires aujourd'hui peu attractifs. Je propose également de développer plus avant les nouveaux modes d'exercice, tels que les maisons de santé pluridisciplinaires, qui peuvent permettre de mutualiser les charges, notamment

immobilière, qui pourraient même être prises en charge par la collectivité locale.

La prévention et l'éducation thérapeutique du patient doivent être impérativement développées. Comment reconnaître et valoriser le rôle du médecin libéral dans ces domaines ?

Effectivement, notre système de santé doit réussir ce changement de paradigme qui consiste à passer d'un modèle réactif et curatif à un modèle davantage proactif et préventif. Ainsi, je pense que les actes de prévention et le temps d'éducation thérapeutique doivent être intégrés à la prochaine convention, afin de rémunérer ces actes essentiels garantissant une meilleure prise en charge des patients, en agissant en amont de la pathologie et en assurant un suivi de qualité.

Les médecins libéraux aspirent à s'organiser en véritables entrepreneurs de santé, notamment pour apporter les bénéfices de l'innovation aux patients. Comment comptez-vous les soutenir ?

La France est un pays d'innovation, et certaines villes, comme Paris, sont des paradis pour les start-ups, notamment au moment de la création. Bien entendu, ces entreprises doivent pouvoir pénétrer le marché et s'y faire une place. Cela reste difficile aujourd'hui. Je souhaite faire de l'innovation, dans tous les domaines, une priorité. Je pense qu'elle peut apporter beaucoup à nos concitoyens, notamment dans le domaine médical. Or,

certaines professions ne peuvent pas se permettre de se fournir en matériels et dispositifs innovants, alors que ceux-ci pourraient les aider au quotidien dans leur pratique, et également améliorer la prise en charge de leurs patients, tout en permettant des économies pour le système de santé. Je propose de lancer un grand plan de rénovation des établissements de santé, pour leur permettre de se doter de matériels et dispositifs innovants, et cela ira de pair avec une aide financière à la modernisation des cabinets libéraux, rendant possible le virage ambulatoire tant attendu. Je propose également d'inscrire à la convention les actes de télé-médecine comme des actes classiques.

La convention que la CSMF a refusé de signer n'offre pas de perspectives d'avenir à la médecine libérale. Faut-il la renégocier ? Faut-il également porter une loi rectificative de la loi Touraine ?

A l'évidence, une réflexion doit être menée en profondeur sur les conditions de prise en charge de la santé des Français, une réflexion transparente et collégiale, impliquant tous les acteurs du système de santé, en excluant toute attitude dogmatique. La complémentarité entre le public et le privé doit être favorisée, et les deux secteurs ne doivent pas être opposés au profit de l'un ou de l'autre. Il est nécessaire de revenir sur la loi Touraine, dont la mesure phare, le tiers-payant généralisé, a été imposée sans concertation avec les acteurs de terrain.

La CSMF défend le concept de quatre niveaux de tarifs selon la complexité de la consultation et accessibles à tous. Partagez-vous cette idée ?

Je pense qu'il serait sain, en effet, de tenir compte de la pénibilité de certains actes dans leur tarification, et ainsi de permettre la mise en place d'une gradation des tarifs conventionnés selon la complexité des consultations et la sévérité des pathologies.

Certaines spécialités croulent sous le poids des charges, que l'Assurance maladie refuse de

prendre en compte. Que ferez-vous pour leur permettre d'y faire face ?

Les charges peuvent être très importantes pour certaines spécialités, et les tarifs conventionnés doivent être adaptés pour en tenir compte. Cela dit, cela doit passer par la voie des négociations avec l'Assurance maladie, avec éventuellement un déblocage du ministère si les négociations ne devaient pas arriver à un accord satisfaisant entre les syndicats et l'Assurance maladie.

Les médecins, dont le service rendu à la population est reconnu par tous, sont moins égaux que les autres en termes de protection sociale. Vous engagez-vous à améliorer leur couverture ?

L'égalité entre les citoyens français est un des principes fondateurs de notre République. Je m'engage à ce que ce principe soit respecté, et à faire en sorte que tous les Français soient égaux en matière de protection sociale.

Face aux difficultés actuelles de l'exercice, les médecins libéraux revendiquent un espace de liberté tarifaire. Les soutiendrez-vous dans cette démarche ?

Les médecins libéraux, exerçant en secteur 2, ont déjà cette liberté de tarification. Je ne pense pas qu'il soit pertinent, en ces temps de crise et de recrudescence de la précarité, de laisser une liberté supplémentaire sur la tarification.